

Du risotto cuisiné avec le cœur

Canton ➤ Cuisiner avec le cœur, tel est l'objectif de la Journée des cuisiniers de la Guilde, dont la 23^e édition a lieu le 2 septembre. Des 10h 30, les chefs prépareront du risotto dans tout le pays. Les sommes collectées iront pour moitié au moins à la Société suisse de la sclérose en plaques. L'autre moitié sera répartie entre diverses institutions caritatives.

Dans le canton, le risotto sera servi le 2 septembre à Fribourg, place de l'Hôtel-de-Ville. Ainsi que le 16 septembre, au Mini-golf à Morat et au restaurant Zum Bauernhof à Ulmiz, communique Gastrofribourg. ➤ NR

Ivre au volant, un récidiviste risque l'expulsion

Justice ➤ Interpellé en janvier 2017, à Cormondes, par des agents qu'il avait ensuite agressés, ce trentenaire détenteur d'un permis C a déjà été condamné cinq fois. Le Ministère public va requérir son expulsion devant le juge de police du district du Lac.

Le 24 janvier 2017, un conducteur macédonien de 32 ans a été interpellé par une patrouille de police à Cormondes. Fortement alcoolisé (1,53 pour mille), il a tenté de prendre la fuite. Retenu par les agents, l'homme s'est montré violent à leur égard, cherchant à les frapper et leur crachant dessus, re-

late le Ministère public dans un communiqué. Amené au poste, il a encore essayé de donner des coups de pied aux policiers. Arrêté provisoirement, il a été libéré le lendemain.

Prévenu de conduite en état d'ébriété, de tentative d'entrave aux mesures de constatation de l'incapacité de conduire et de violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires, ce détenteur d'un permis C est arrivé en Suisse à l'âge de 24 ou 25 ans, selon ses déclarations. Il a été régulièrement sanctionné pour des actes de violence (également contre des agents) ainsi que des infrac-

tions à la loi fédérale sur la circulation routière entre 2012 et 2016. Son dernier passage devant la justice s'est soldé par une peine d'un an de prison, partiellement ferme.

Les infractions qui lui sont reprochées ne sont pas visées par le nouvel article 66a du Code pénal, qui ordonne une expulsion obligatoire. Mais au vu de ses antécédents, le procureur général adjoint Raphaël Bourquin compte invoquer l'article 66a bis, qui permet d'expulser un étranger du territoire suisse pour une durée de trois à quinze ans s'il a déjà été condamné par le

passé, ou a fait l'objet d'une mesure institutionnelle.

Ces deux articles de loi ont été élaborés par le Parlement fédéral après l'acceptation par le peuple suisse. En 2010, de l'initiative UDC pour l'expulsion des étrangers criminels. Ils sont entrés en vigueur le 1^{er} octobre 2016 et n'ont été, jusqu'à présent, que très peu appliqués dans le canton de Fribourg. En statuant sur le cas du Macédonien, le juge devra notamment mettre en balance, d'une part, l'avantage pour la collectivité de voir cet homme quitter le territoire national et, d'autre part, l'intérêt du principal intéressé à res-

ter en Suisse. L'intensité de ses liens avec son pays d'accueil sera notamment examinée.

À noter que l'initiative dite «de mise en œuvre», lancée sans succès par l'UDC en réaction à un projet parlementaire qu'elle jugeait trop timoré, ne prévoyait pas de disposition permettant d'expulser des criminels dont les infractions ne figurent pas dans une liste pré-établie. Si ce texte avait été approuvé dans les urnes en 2016, le Ministère public fribourgeois ne pourrait donc pas requérir aujourd'hui cette sanction à l'encontre du Macédonien récidiviste. ➤

MARC-ROLAND ZÖLLIG

Selon des statistiques françaises, les sacs à dos portés par les jeunes élèves sont souvent trop lourds

Les cartables, fardeaux des écoliers

◀ NICOLAS MARADAN

Rentrée scolaire ➤ Ce matin, sur le chemin de l'école, les enfants portent sur leurs épaules la pression d'une nouvelle année scolaire qui commence et, pour certains, des cartables trop lourds. Livres, cahiers, stylos et classeurs, les élèves trimballent parfois un matériel important. Selon des chiffres communiqués par la Fédération française des conseils de parents d'élèves et le Ministère français de l'éducation nationale, le poids moyen du sac à dos des enfants de 9 à 12 ans est de 8,5 kg. Or le cartable ne devrait pas peser plus de 10 à 12% du poids de son propriétaire. Sachant qu'un enfant de 6 ans pèse en moyenne 20 kg pour atteindre environ 36 kg vers l'âge de 12 ans, le poids du sac d'un élève à l'école primaire devrait être compris entre 2 et un peu plus de 4 kg.

Selon le kinésithérapeute français Daniel Ribaud Chevrey, la situation est alarmante. Fondateur du programme Mtondos (pour «aime ton dos») qui organise des actions de prévention dans les écoles de l'Hexagone, il estime que les cartables trop lourds représentent un danger pour quatre écoliers sur cinq, «à la généralisation des usages numériques dès le jeune âge conditionne une perturbation précoce du schéma corporel et une perte de vigilance musculaire qui ne peuvent qu'aggraver la situation», s'affole-t-il.

Bretelles rembourrées

Alors que faire? Pour commencer, bien choisir son sac. La Fédération romande des consommateurs a d'ailleurs émis des recommandations en la matière: «Le cartable ne doit dépasser ni la largeur du dos ni la hauteur des épaules», indique l'organisation. De même, mieux vaut privilégier des bretelles rembourrées et ajustables. Et choisir une musette qui, vide, ne dépassera pas 500 grammes pour les plus petits et 1 kg pour les adolescents. Daniel Ribaud Chevrey ajoute: «Il faut également régler les sangles afin de plaquer le sac contre le dos. Et si le sac comporte deux compartiments, il faut veiller à placer les livres dans le compartiment situé directement contre le dos.»

Le kinésithérapeute français a d'ailleurs élaboré un cartable sans bretelles qui se porte plaqué contre les



8,5
En kilos, le poids moyen du sac à dos des enfants de 9 à 12 ans, selon le Ministère français de l'éducation nationale

vertèbres lombaires. Mais peine à commercialiser son idée. De plus, il remarque que ses conseils ne sont que rarement suivis. «Souvent, les enfants portent plutôt leur sac sur une épaule. Cela devient une sorte de mode. À l'image des sacs à main portés sur le coude par les filles de 12 ans», se désole-t-il.



«Les parents peuvent aider les enfants à mieux s'organiser»

Marianne Meyer Genilloud

La taille du sac doit être adaptée à celle de son porteur. «Cela implique une durée de vie du cartable d'un à deux ans», note la Fédération romande des consommateurs. Keystone

Pour l'heure, la question s'occupe pas les autorités fribourgeoises. Porte-parole de la Direction de l'instruction publique, Marianne Meyer Genilloud explique: «Nous n'avons pas émis de directives car de nombreux facteurs entrent en ligne de compte comme l'âge de l'enfant, sa constitution, l'année de scolarité concernée, l'horaire des cours durant la journée, le fait que l'élève rentre ou non à la maison à midi, le fait qu'il fasse ses devoirs à l'école lors de plages horaires aménagées à cet effet ou non.»

Néanmoins, les enseignants veillent et interviennent auprès des élèves lorsqu'ils constatent un problème de surcharge. La balle est également dans le camp des parents. «Ils peuvent aider les enfants à mieux s'organiser: le dictionnaire peut rester à l'école s'il y en a un autre à la maison, les affaires de français peuvent rester à l'école s'il n'y a pas de devoirs de français à préparer, etc.», observe Marianne Meyer Genilloud. Présidente de la Fédération des associations des parents d'élèves du canton de Fribourg, Isabelle Collard indique de son côté ne pas avoir reçu de plaintes de parents à ce sujet. «Et les nouveaux cartables sont déjà plus légers à la base», relève-t-elle, confiante. ➤